

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00277

Numéro SIREN : 529 666 208

Nom ou dénomination : 394 ENERGY

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2019 sous le numéro de dépôt 19723



1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise <u>S.A.S.U. 394 ENERGY</u>				Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise <u>75 Allée Wilhelm Roentgen 34961 MONTPELLIER</u>							
SIREN <u>5 2 9 6 6 6 2 0 8</u>							
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>				Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>			
				Exercice N clos le <u>3 0 10 14 12 0 1 9</u>			
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *	010	012		
			Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *			028	030		
	Immobilisations financières * (1)			040	042		
	Total I (5)			044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052		
		Marchandises *		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	19 367	066	19 367	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	070		
		Autres* (3)		072	1 665	074	1 665
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	1 000	086	1 000	
	Charges constatées d'avance*		092		094		
Total II		096	22 032	098	22 032		
Total général (I + II)				110	22 032	112	22 032
PASSIF						Exercice N 1	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		1 000	
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u>)			132			
	Report à nouveau			134		(10 257)	
	Résultat de l'exercice			136		(2 124)	
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142		(11 381)	
Provisions pour risques et charges				Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		866	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u>)			172	32 547	32 547	
	Produits constatés d'avance			174			
Total III			176		33 413		
Total général (I + II + III)				180		22 032	
RENVois	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise S.A.S.U. 394 ENERGY		Néant ☐ *			
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018			
				Exercice N clos le 3 0 0 4 2 0 1 9			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210			
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services*	217		218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée*			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises)*			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	856		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	220	244	220		
	Rémunérations du personnel*			250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252			
	Dotations aux amortissements*			254			
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	1 076	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(1 076)		
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	1 048		
Produits exceptionnels (IV)				290			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	(2 124)		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	2 124		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318					
	Provisions non déductibles*	322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	753		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990			
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992				
	Dont divers						
	Créance due au report en arrière du déficit		346		350		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)		655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col.1 Déficit col. 2	352	354	1 371
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356					
	Déficits antérieurs reportables : * 10 257 dont imputés sur le résultat :			360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col.1 Déficit col. 2	370	372	1 371

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

N° 2033-B-SD

S.A.S.U. 394 ENERGY

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise S.A.S.U. 394 ENERGY

[illegible]

394 ENERGY

Société par actions simplifiée au capital variable de 1.000 €

Siège social : 75 Allée Wilhelm Roentgen – CS 40935

34961 Montpellier Cedex 2

529 666 208 RCS Montpellier

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 21 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Et le vingt-et-un octobre à huit heures cinq,

La société **HOLDING EQUINOXE**, société par actions simplifiée, au capital de 100 €, dont le siège social est situé 75 Allée Wilhelm Roentgen – CS 40935, 34961 Montpellier Cedex 2, et immatriculée sous le numéro 810 965 871 RCS Montpellier, représentée par Stéphanie ANDRIEU, représentant URBASOLAR, Président,

Associée unique de la Société « **394 ENERGY** » ;

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilans, compte de résultat) de l'exercice clos le 30 avril 2019 ont été établis par la société URBASOLAR, Président de la Société.

Le Président a déclaré que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport du Commissaire aux comptes, le texte du projet des décisions proposées, ainsi que tous les documents et renseignements qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, ont été tenus à la disposition de l'associé unique au siège social, ou lui ont été adressés.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/04/2019 ;
- L'affectation des résultats de cet exercice ;
- La mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30/04/2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ce rapport.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve de l'exercice de ses fonctions au Président, pour l'exécution de son mandat.

L'associé unique constate également que les comptes de l'exercice écoulé ne font apparaître aucune charge et dépense non déductible des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés (art 39-4 du C.G.I.).

DEUXIEME DECISION

La société a dégagé un déficit net comptable de € -2 124 que l'associé unique décide d'affecter comme suit :

-	Déficit de l'exercice.....	-2 124 €
-	5 % du résultat à la Réserve Légale	
	dans la limite de 10% du capital social	0 €
-	Le Solde, soit la somme de	-2 124 €
	en totalité au poste « Report à Nouveau »	

Le poste « Report à Nouveau » se trouve ainsi porté à -12 381 €.

L'associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des années précédentes.

L'associé unique constate que du fait des résultats cumulés, les capitaux propres de la société sont toujours inférieurs à la moitié du capital social à la clôture de l'exercice. Cependant, la poursuite de l'activité ne s'en trouve pas compromise. L'activité de la société (production et vente d'électricité) permettra, à moyen terme, de rétablir des capitaux propres au niveau minimal requis par la loi.

TROISIEME DECISION

L'associé unique, concernant les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce, constate qu'aucune nouvelle convention au sens de l'article L227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Président

URBASOLAR

Représenté par Stéphanie ANDRIEU



L'associé Unique

HOLDING EQUINOXE





AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000

@7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G
521, rue Georges Méliès

Tél. : 0 467 158 935

Fax : 0 467 158 951

axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100

681 chemin du Mas
de la Bedosse

axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex

axiomeaudit@axiomeassociés.fr

SASU 394 ENERGY

75 Allée Wilhelm Roentgen

CS 40935

34 961 MONTPELLIER CEDEX 2

COMMISSARIAT AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 30.04.2019



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000

@7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G
521, rue Georges Méliès
Tél. : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100

681 chemin du Mas
de la Bedosse
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

SASU 394 ENERGY

75 Allée Wilhelm Roentgen

CS 40935

34961 MONTPELLIER CEDEX 2

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE**



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000
@7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G
521, rue Georges Méliès
Tél. : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100
681 chemin du Mas
de la Bedosse
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66050
51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

SASU 394 ENERGY
75 Allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34 961 MONTPELLIER CEDEX 2

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 avril 2019

A l'associé unique,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 394 ENERGY relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} mai 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier,
Le 20 septembre 2019

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a final vertical stroke, positioned above the printed name.

Le commissaire aux comptes
AXIOME AUDIT
Frédéric Carrobé

Bilan Actif

S.A.S.U. 394 ENERGY

Période du 01/05/18 au 30/04/19

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/04/2019	Net (N-1) 30/04/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :				
ACTIF IMMOBILISÉ				



STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	19 367		19 367	
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	1 665		1 665	1 500
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	21 032		21 032	1 500
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 000		1 000	1 000
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :	1 000		1 000	1 000
ACTIF CIRCULANT	22 032		22 032	2 500

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	22 032		22 032	2 500
----------------------	---------------	--	---------------	--------------

Bilan Passif

S.A.S.U. 394 ENERGY

Période du 01/05/18 au 30/04/19

RUBRIQUES	Net (N) 30/04/2019	Net (N-1) 30/04/2018
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 1 000	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(10 257)	(9 007)
Résultat de l'exercice	(2 124)	(1 249)
TOTAL situation nette :	(11 381)	(9 257)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	(11 381)	(9 257)
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	32 547	10 891
TOTAL dettes financières :	32 547	10 891
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	866	866
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	866	866
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	33 413	11 757
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	22 032	2 500



Compte de Résultat (Première Partie)

S.A.S.U. 394 ENERGY

Période du 01/05/18 au 30/04/19

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/04/2019	Net (N-1) 30/04/2018
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services Chiffres d'affaires nets				
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			856	955
TOTAL charges externes :			856	955
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			220	294
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
TOTAL charges de personnel :				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :				
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			0	0
CHARGES D'EXPLOITATION			1 076	1 249
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(1 076)	(1 249)



Compte de Résultat (Seconde Partie)

S.A.S.U. 394 ENERGY

Période du 01/05/18 au 30/04/19

RUBRIQUES	Net (N) 30/04/2019	Net (N-1) 30/04/2018
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 076)	(1 249)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 048	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 048	
RÉSULTAT FINANCIER	(1 048)	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(2 124)	(1 249)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS		
TOTAL DES CHARGES	2 124	1 249
BÉNÉFICE OU PERTE	(2 124)	(1 249)



L'exercice clôturé au 30/04/2019 présente un montant total du bilan de 22 032 €
et dégage un résultat de (2 124) €

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- importance relative
- continuité d'exploitation
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evènements significatifs :

- de l'exercice : Cf. page suivante
- postérieurs à compter de la clôture : Néant



Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont comptabilisés en charges.

Les intérêts intercalaires de l'emprunt ainsi que les intérêts de compte courant d'associé sont intégrés au coût de l'immobilisation jusqu'à la date de mise en service de la centrale, car ils sont directement rattachables à la construction de la centrale photovoltaïque. Le montant des frais financiers portés à l'actif s'élèvent à

€.

Evénements significatifs de l'exercice :

Les capitaux propres de la société sont, à la clôture de l'exercice, inférieur à la moitié du capital social du fait du résultat déficitaire de cet exercice et des précédents. La continuité de l'exploitation n'est cependant pas compromise.

L'activité de la société consiste en la construction et l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques. La construction des centrales n'a pas encore démarré à la clôture de l'exercice.



Charges à Payer

S.A.S.U. 394 ENERGY

Période du 01/05/18 au 30/04/19

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Disponibilités, charges à payer Autres dettes	866
TOTAL	866



État des Échéances des Créances et Dettes

S.A.S.U. 394 ENERGY

Période du 01/05/18 au 30/04/19

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	1 665	1 665	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	1 665	1 665	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			



TOTAL GÉNÉRAL	1 665	1 665	
----------------------	--------------	--------------	--

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	866	866		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	32 547	32 547		
Autres dettes				
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	33 413	33 413		
----------------------	---------------	---------------	--	--

Composition du Capital Social

S.A.S.U. 394 ENERGY

Période du 01/05/18 au 30/04/19

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	1000	1
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1000	1

